

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Carmignac S.A. SICAV - PART II UCI Private Evergreen

Nom de l'initiateur : Carmignac Gestion S.A., 24, Place Vendôme, 75001 Paris, France.

Classe d'actions : B EUR Acc

Code ISIN : LU3300958496

Site Internet de l'initiateur : www.carmignac.com

Appelez le (+33) 01 42 86 53 35 pour de plus amples informations.

Description : Carmignac S.A. SICAV - PART II UCI Private Evergreen (le « Compartiment ») est un fonds d'investissement alternatif réservé de droit luxembourgeois, et est soumis à la supervision de Commission de Surveillance du Secteur Financier (la "CSSF"), le régulateur du secteur financier.

Nom de l'autorité de tutelle de l'initiateur : Carmignac Gestion S.A. est une société de gestion de fonds agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») (n° GP97008).

Date de production du document d'informations clés : 10/04/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Carmignac S.A. SICAV - PART II UCI Private Evergreen (le « Compartiment ») est un compartiment distinct de Carmignac S.A. SICAV PART II UCI, et est soumis à la surveillance de l'autorité de régulation du secteur financier luxembourgeois (la "CSSF").

DURÉE

Le Compartiment a été créé le 15/05/2024 pour une durée de 99 ans, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

OBJECTIF

Le Compartiment vise à offrir un rendement absolu positif et une croissance du capital sur le moyen à long terme en investissant à l'échelle mondiale dans une gamme diversifiée de placements négociés de gré à gré dans des actions ou des titres de créance d'une société (« Actifs privés ») à travers des stratégies, régions et secteurs variés.

Le Compartiment offre un accès aux Actifs privés par le biais de différentes approches, y compris l'achat secondaire d'intérêts dans des fonds privés (« Investissements secondaires »), des investissements primaires dans des fonds fermés, y compris, mais sans s'y limiter, des fonds de fonds (« Investissements primaires »), et des investissements directs en actions ou en titres de créance de sociétés en portefeuille (« Investissements directs »). Les activités d'investissement du Compartiment se concentreront sur les Investissements secondaires, qui devraient représenter au moins 50% du capital investi du Compartiment. Les Investissements secondaires concernent généralement des portefeuilles matures qui ont déjà fait l'objet d'investissements relativement importants (financés à plus de 50%) et dont les actifs sont déjà en phase de création de valeur. Le Compartiment peut également investir de manière opportuniste dans des sociétés en phase de pré-introduction en bourse (« Investissements pré-introduction en bourse ») et/ou dans des actifs cotés. Cette approche de la construction du portefeuille devrait viser à maintenir un niveau relativement élevé d'exposition aux Actifs privés tout en conservant une liquidité suffisante pour honorer les rachats des investisseurs. Le Compartiment peut détenir des actifs liquides ou d'autres instruments du marché monétaire à des fins de gestion des liquidités.

Le Compartiment n'investira ni n'engagera plus de 20% de ses actifs nets totaux dans les titres d'un seul et même organisme de placement collectif au moment où cet engagement ou cet investissement est effectué. Le Compartiment n'investira ni n'engagera plus de 10% de ses actifs nets totaux, en transparence, dans les titres d'un seul et même émetteur au moment où cet engagement ou cet investissement est effectué.

Le Compartiment investit, directement ou indirectement, dans des participations, des actions ou des quasi-fonds propres de sociétés en portefeuille, d'organismes de placement collectif ou d'autres véhicules d'investissement. Les investissements du Compartiment peuvent être effectués via des entités intermédiaires, y compris des véhicules ad hoc, des véhicules de co-investissement, des agrégateurs ou des holdings, ou d'autres structures intermédiaires détenues en totalité ou en partie, directement ou indirectement, par le Compartiment.

Le Compartiment peut emprunter et conclure des facilités de crédit ou effectuer d'autres opérations de financement à condition : (i) qu'elles ne représentent pas plus de 30% de la Valeur nette d'inventaire ; (ii) qu'elles servent à payer le produit des rachats ; (iii) ou qu'elles servent à réaliser des

investissements ou à fournir des liquidités, y compris pour payer les coûts et les frais, sous réserve que les avoirs en liquidités ou en quasi-liquidités du Compartiment ne soient pas suffisants pour réaliser l'investissement ou pour payer les coûts et frais en question. L'effet de levier total maximum calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement est respectivement de 300% et de 200%.

INVESTISSEUR DE DÉTAIL VISÉ

Ce fonds convient aux investisseurs qui ne prévoient pas de retirer leur argent lors des 5 prochaines années et dont l'objectif est de faire fructifier leur investissement sans garantie de capital.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur ainsi que de ses connaissances des produits d'investissement et de son expérience ainsi que de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et futurs mais également de son souhait ou non de prendre des risques.

AUTRES INFORMATIONS

Cette action est une part de capitalisation.

Chaque jour de valorisation est une date de souscription. Les souscriptions de parts du Compartiment doivent être adressées à l'Administrateur, directement ou via un intermédiaire financier, au moyen d'un Formulaire de souscription au plus tard un (1) jour ouvrable avant la fin de chaque mois (la « Date limite ») à 16:00 CET heures CET. Si la date limite de négociation tombe un week-end ou un jour férié, l'heure limite sera reportée au jour ouvrable précédent. Les fonds disponibles correspondant au montant total du prix de souscription (ainsi que les frais applicables) doivent être reçus au plus tard sept (7) jours ouvrables après la date de souscription correspondante. Le montant minimum de souscription pour tout actionnaire individuel est indiqué à l'annexe I du supplément du compartiment pour chaque classe. La valeur liquidative du Compartiment et la valeur liquidative par Part sont déterminées le dernier Jour ouvrable de chaque mois et calculées dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le jour de valorisation. La valeur liquidative sera mise à la disposition des actionnaires par la société de gestion sur simple demande. Chaque Jour de valorisation tombant à la fin d'un trimestre est une Date de rachat. Les actionnaires souhaitant faire racheter tout ou partie de leurs parts doivent adresser à l'administrateur, directement ou par l'intermédiaire de leurs intermédiaires financiers, une demande écrite précisant le nombre de parts ou le montant dans la devise de la catégorie à la date de rachat à laquelle ils souhaitent faire racheter leurs parts. La date limite de traitement des demandes de rachat est fixée à 16:00 CET heures le dernier jour ouvrable du trimestre précédant immédiatement la date de rachat. Si la Date limite de négociation tombe un week-end ou un jour férié, l'heure limite sera reportée au jour ouvrable précédent. Les Demandes de rachat seront normalement réglées sept (7) jours ouvrables après la Date de rachat. Les Actionnaires du Compartiment ne peuvent pas racheter leurs Parts pendant les trois (3) premiers mois suivant la première date de calcul de la VL du Compartiment (la « Période de blocage »). La société de gestion se réserve le droit d'introduire des plafonds sur les demandes de rachat (« limite de rachat »), comme indiqué plus en détail dans le supplément du compartiment.

Le dépositaire du Compartiment est BNP Paribas, succursale du Luxembourg.

Le prospectus du Compartiment et le dernier document d'informations clés, ainsi que le rapport annuel, sont disponibles sur le site Internet www.carmignac.com.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque : l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Les risques insuffisamment pris en compte par l'indicateur incluent :

- Risque de contrepartie : le compartiment pourrait subir des pertes si une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et ne peut pas les honorer, en particulier dans le cas des instruments dérivés négociés hors cote.
- Risque de liquidité : les marchés auxquels le compartiment participe peuvent être soumis à une illiquidité temporaire. Ces distorsions du marché pourraient avoir un impact sur les conditions de tarification dans lesquelles le compartiment pourrait être amené à liquider, initier ou modifier ses positions.
- Risque d'investissement dans des fonds secondaires : le compartiment aura la possibilité d'acquérir un portfolio de fonds d'investissement ou d'investissements directs auprès d'un vendeur. Certains des investissements du portfolio peuvent être moins attractifs que d'autres, et certains des sponsors ou investisseurs de contrôle peuvent être plus familiers ou expérimentés que d'autres. Dans ces cas, le compartiment ne pourra peut-être pas exclure les investissements les moins attractifs de ses achats pour des raisons indépendantes de la volonté du compartiment.



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



La période de détention recommandée est de 5 ans.

Si le produit est libellé dans une monnaie autre que celle qui a cours légal dans l'Etat membre où le produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance est commercialisé, la performance obtenue par l'investisseur de détail, lorsqu'elle est exprimée dans la monnaie de l'Etat membre où le produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance est commercialisé, peut varier en fonction des fluctuations de taux de change.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. La classe de risque 6 sur 7 est une classe de risque élevée.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Période de détention recommandée :	5 ans		
Exemple d'investissement :	10 000 €		
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios	Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 840 EUR	5 450 EUR
	Rendement annuel moyen	-31,56 %	-11,43 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 000 EUR	14 280 EUR
	Rendement annuel moyen	-10,03 %	7,39 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 880 EUR	17 230 EUR
	Rendement annuel moyen	-1,16 %	11,50 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 900 EUR	19 420 EUR
	Rendement annuel moyen	29,04 %	14,20 %

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

- Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et mars 2026
- Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre octobre 2016 et octobre 2021
- Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mars 2020 et mars 2025

QUE SE PASSE-T-IL SI CARMIGNAC GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Pour votre protection, les actifs du Compartiment sont confiés à une entité distincte, le dépositaire, afin que la capacité du Compartiment à effectuer les versements ne soit pas compromise par l'insolvabilité de l'initiateur. En cas de défaillance de ce dernier, les actifs du Compartiment conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Compartiment est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Compartiment. Il n'y a pas de système de compensation ou de garantie en place, qui puisse compenser en totalité ou en partie cette perte.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les montants indiqués ici sont les frais cumulés liés au produit lui-même, pour deux périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000,00 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	1 005 EUR	2 941 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	10,10 %	3,57 %

* La réduction du rendement (RIY) montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 15,07 % avant déduction des coûts et de 11,50 % après cette déduction. Les frais totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (4,00 % du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La société de gestion ne prélève pas de frais d'entrée. Toutefois, la personne qui vous vend ce produit peut prélever un maximum de 4,00% de votre investissement. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 EUR
Coûts de sortie	5,00% maximum de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé. Il s'agit du montant maximum qui peut vous être facturé.	480 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,27% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	122 EUR
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	La commission de performance est calculée sur la base du rendement absolu de part. Si la valeur des parts a augmenté pendant la période de performance, une commission de performance de 10 % est appliquée, sous réserve d'un taux de rendement minimal de cinq pour cent (5 %). Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Compte tenu de l'exposition du Compartiment, la durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les rachats sont possibles chaque fin de trimestre. La Date limite de réception des ordres de rachat est fixée à 16h00 CET le dernier jour ouvrable du trimestre précédent celui du Jour de valorisation. Si la Date limite de réception des ordres tombe un week-end ou un jour férié, elle sera avancée au jour ouvrable immédiatement précédent.

Les rachats sont possibles dans la mesure où la Valeur nette d'inventaire par Action totale des Actions ainsi rachetées ne dépasse pas cinq pour cent (5%) de la VNI du Fonds au Jour de valorisation précédent (après compensation avec toutes les Demandes de souscription reçues au titre de la Date de rachat concernée) (la « Limite de rachat »). S'il estime que cela est dans le meilleur intérêt du Compartiment et des Actionnaires, le Conseil d'Administration peut décider d'abaisser davantage la Limite de rachat de telle sorte que les demandes de rachat seront uniquement satisfaites si la Valeur nette d'inventaire par Action des Actions ainsi rachetées ne dépasse pas deux virgule cinq pour cent (2,5%) de la VNI du Fonds calculée le Jour de valorisation. Si les Demandes de rachat dépassent la Limite de rachat, elles ne seront satisfaites qu'à concurrence de la Limite de rachat et la Demande de rachat de chaque Actionnaire sera satisfaite en fonction du rapport entre le nombre d'Actions présentées au rachat par cet Actionnaire et le nombre total d'Actions dont le rachat est demandé.

Si la Limite de rachat empêche le rachat de tout ou partie des actions d'un Actionnaire dans le Compartiment, l'Actionnaire en sera informé. La part de chaque demande de rachat qui n'a pas été satisfaite à une Date de rachat donnée est, sauf demande contraire de l'Actionnaire, réputée soumise au rachat à la Date de rachat immédiatement suivante.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Si vous avez des réclamations à formuler concernant ce produit, la conduite de l'initiateur ou de la personne qui a conseillé ou vendu ce produit, vous pouvez utiliser différents moyens de communication : par e-mail à complaints@carmignac.com, par courrier 24 Place Vendôme, 75001 Paris, France ou par téléphone en composant le numéro (+33) 01 42 86 53 35. Dans tous les cas, vous devez clairement indiquer vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et expliquer brièvement la réclamation. Plus d'informations sont disponibles sur notre site internet www.carmignac.com. En cas d'absence de réponse dans un délai de 2 mois ou si vous considérez insatisfaisante la réponse apportée par Carmignac Gestion, vous pouvez saisir le Médiateur de l'AMF par courrier ou formulaire électronique (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le Compartiment peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus ou en vous adressant à votre conseiller.

Les parts de ce Compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi américaine sur les titres de 1933 (US Securities Act of 1933). Elles ne peuvent pas être proposées ou vendues, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une U.S. person, selon les définitions des réglementations américaines Regulation S et FATCA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Compartiment ou de votre conseiller fiscal. La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient jugées trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus. Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales/sociales conformément à l'article 8 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le domaine financier (SFDR). Pour en savoir plus, veuillez consulter le prospectus du Compartiment.

Sur demande auprès de votre conseiller et de l'administrateur, vous pouvez obtenir l'historique mensuel des scénarios de performance et des performances passées.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, comme les coûts du contrat - qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document -, l'interlocuteur en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de la compagnie d'assurance sont présentés dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.